

Éthique et chiens dangereux

Le point de vue de Zoopsy

À l'occasion de la création du comité d'éthique de l'association Zoopsy, les zoopsychiatres se sont rassemblés récemment à Lyon, afin d'aborder différents thèmes et sujets d'actualité qui rendaient nécessaires une discussion et une prise de position autour de l'Éthique animale par cette association de vétérinaires comportementalistes.



Si la morale représente la classification universelle du bien et du mal, l'éthique est une notion individuelle, motivée par les sentiments propres de l'individu, et qui définit (pour lui-même) cette limite entre le bon et le mauvais. Travailler sur l'éthique, c'est déjà se demander si l'éthique de chacun pourra être partagée par tous.

Comités d'éthique

Les comités d'éthique, désormais quasi constants dans les grands organismes de recherche, sont classiquement des instances consultatives dont le but est de développer la réflexion sur les aspects éthiques autour de la pratique et/ou de la recherche dans le domaine concerné, de sensibiliser les acteurs à certains sujets relatifs à cette pratique, et de formuler des avis, voire des recommandations.

L'association Zoopsy a créé son comité d'éthique afin de concevoir un argumentaire et d'exposer des positions claires sur les divers sujets, par exemple à propos de la loi relative aux chiens dangereux (de 1999 à 2008), ou par rapport à sa position affirmée quant au bien-fondé de la thérapie médicamenteuse lors de troubles du comportement, position dont personne n'ignore qu'elle est régulièrement attaquée, reniant l'existence de la psychopathologie, et sortant du même coup la pathologie comportementale du domaine de la médecine vétérinaire.

Comme une « première réflexion » commune, l'association a consacré une journée à réfléchir à l'éthique avec ses membres, journée au cours de laquelle les intervenants de divers bords ont pu être entendus, vétérinaires, philosophe, chercheurs ou encore membre du Comité Consultatif National d'éthique (CCNE), pour une réflexion riche et non consensuelle.

Chiens dangereux ?

Une partie de la journée a été consacrée à une relecture éthique de la loi sur les chiens dangereux, créée en 1999 (catégorisation des chiens) et étayée en 2008 (évaluations comportementales). Guillaume Sarcey, vétérinaire comportementaliste, a présenté quelques données à même de permettre une relecture des soi-disant fondements scientifiques d'une loi basée sur l'appartenance à une race, en posant cette question : pourquoi les chiffres ne permettent pas de soutenir une loi fondée sur les races ? Pour mieux comprendre, il faut revenir aux origines. En

1965, Scott & Fuller décrivent les périodes sensibles et explorent l'origine génétique des comportements agressifs et du comportement social du chien. Des contingences matérielles et certains *a priori* les conduisent à choisir, pour cette étude, des cockers (supposés non agressifs), des basenjis (réputés agressifs) et des fox terriers (supposés tenaces). Le protocole expérimental est brutal (décharges électriques), et les conclusions parfois naïves (« *Il est démontré que l'aptitude à tenir la morsure sur une corde est héritée des deux parents* »). Cet article reste pourtant encore cité dans des publications de 2013, et illustre le concept de réification, qui est la notion selon laquelle un concept socialement défini, comme l'agressivité, peut s'identifier à une « chose », possédant une localisation précise ou un mécanisme d'action simple dans le cerveau et une héritabilité. En 1969, Lorentz relie quant à lui le danger représenté par le chien à sa « spontanéité d'agression », dissociant l'agressivité de tout rapport à l'environnement, excluant donc toute prévisibilité.



Les études s'essayant à trouver « qui est le plus dangereux » donnent invariablement des tiers de tête différents... qui comprennent souvent les chiens les plus à la mode.

Un peu plus tard, Sacks et son équipe réalisent aux États-Unis une étude sur les morsures ayant entraîné la mort des victimes entre 1979 et 1998. Les pit-bulls (dont les combats étaient à l'époque très courants) et les rottweilers apparaissaient comme responsables dans 70 % des 227 cas recensés en 19 ans. Malgré le faible nombre de morsures fatales (1 décès pour 1 million de morsures environ), Sacks a, par cet article et malgré lui, imposé une représentation des chiens dangereux dont il n'a plus été possible de se départir ensuite. Les lois américaines, fondées sur l'appartenance à une race, ont influencé les législateurs européens. Les hommes politiques ont ainsi choisi d'adhérer à une certaine vision du monde, rendant certaines races canines universellement dangereuses.

Rectifier les a priori

En 2008, pour évaluer la loi américaine, Sacks publie une nouvelle étude sur les morsures canines dans laquelle il ne cite plus de races mais seulement des statistiques concernant les victimes. Il montre que la prévalence des morsures a diminué uniquement pour les garçons de moins de 5 ans, pas pour toutes les autres tranches d'âge, et estime que la diminution parcellaire et limitée de la prévalence des morsures aux États-Unis est liée aux programmes de prévention mis en œuvre (éducation des populations) et non aux lois de type BSL (breed specific legislation) basées sur la race. Sacks sera l'objet de nombreuses attaques des militants en faveur des lois de type BSL.

En 2001, Overall réalise une méta-analyse des publications antérieures et déclare (enfin !) que :

- La plupart des morsures sont liées à un problème de communication ;
- La représentation (pour les maîtres) de la race (de leurs chiens) induit des différences d'éducation, donc des différences d'agressivité ;
- Le degré de médicalisation d'une morsure est le plus souvent lié au gabarit du chien ;
- Les races les plus dangereuses varient selon le lieu et le temps, et les races à la mode subissent une pression de sélection qui n'est pas étrangère à l'observation selon laquelle les races les plus à la mode sont également les plus dangereuses.

Et en effet, les nombreuses études essayant de faire surgir des races à risque donnent invariablement des tiers différents... Malgré quoi, en 2008, Duffy et coll. s'essayent à leur tour à trouver qui est le plus agressif, et s'appuient cette fois-ci sur le C-BARQ, questionnaire comportemental très utilisé dans les pays anglo-saxons et relativement validé. L'étude montre que les « pit-bulls » sont moins agressifs que la moyenne avec les étrangers, mais que 22 % d'entre



Les lois basées sur la race condamnent des chiens qui, pourtant, ne sont pas dangereux.

eux agressent d'autres chiens. Les auteurs s'interrogent sur la comparaison de ces résultats avec la réputation internationale des « pit-bulls »... Ils concluent que la dangerosité des « pit-bulls » n'est pas à remettre en cause. Leurs caractéristiques physiques et comportementales entraîneraient des morsures plus graves que pour les autres chiens. Ils citent Lockwood (1995) pour justifier leurs propos : ce dernier, s'appuyant sur l'étude de Scott et Fuller pré-citée, affirmait en effet que les « terriers » sont sélectionnés pour leur agressivité. Cette publication illustre donc combien les faits scientifiques peuvent être interprétés pour coller aux *a priori* des chercheurs...

Caricature de la génétique

Ainsi, une source d'erreur récurrente en génétique est de confondre inné et potentialité. Certains auteurs, parfois anciens, mettent pourtant l'accent sur cette différence, comme Gould (1983) « *L'agression n'est pas codée dans les gènes, c'est la potentialité de l'agression qui l'est. Son expression est prévisible dans certains milieux* », ou encore Roubertoux (2004) « *la probabilité de développer des comportements agressifs sous certaines conditions n'est pas prédictive de la probabilité de développer ces mêmes comportements sous d'autres conditions.* »



3

© J. Chevallier

Dès 2001, Overall publiait une étude soulignant que le degré de médicalisation d'une morsure est le plus souvent lié au gabarit du chien...

Guillaume Sarcey insiste sur la notion d'épigénétique, qui décrit la façon dont l'environnement et l'histoire individuelle influent sur l'expression des gènes. Ces modifications de l'expression génétique sont transmissibles d'une génération à l'autre, sans altération des séquences nucléotidiques, cependant on doit garder à l'esprit qu'elles présentent un caractère réversible.

Tout ou son contraire ?

Deux articles espagnols ont cherché à quantifier l'impact de la loi contre les races de chiens dangereux dans ce pays. Les auteurs ont utilisé des méthodologies similaires. Rosado montre en 2007 que les lois « raciales » n'ont pas modifié la prévalence des morsures nécessitant une hospitalisation de la victime. Villalbi conclut de façon opposée en 2010, légitimant ainsi les lois raciales. À la lecture de son article, il apparaît que ses références et démonstrations statistiques sont au moins partiellement erronées et qu'il confond, dans ses résultats, les notions

de corrélation et de causalité. Guillaume Sarcey souligne combien, pour des sujets de ce type, si susceptibles d'alimenter la polémique parmi les auteurs, il est indispensable de ne pas s'arrêter aux simples conclusions d'un article... Les règles de l'Evidence-Based Medicine constituent alors une aide précieuse pour distinguer les articles de qualité.

Dans le même temps, aux Pays-Bas, une étude similaire menée à l'initiative du gouvernement a permis de mettre en évidence, et cette fois-ci d'assumer, que les races de chiens qui mordent le plus sont également celles qui sont les plus fréquentes. Cette étude a mené à l'abrogation de la loi sur les chiens dangereux dans ce pays.

Une lecture éthique

Pour reprendre la définition de l'éthique scientifique proposée par la philosophe Vinciane Despret, Guillaume Sarcey se demande « comment poser les bonnes questions aux chiens mordeurs, comment être « polis » avec eux ? » Peut-être en les interrogeant sur les causes et les circonstances des morsures, plutôt qu'en leur demandant de décliner leur race, leur poids, leur sexe... etc.

La recherche multidisciplinaire, combinant les compétences de médecins, de vétérinaires comportementalistes et d'épidémiologistes est une nécessité. L'étude Zoopsy-INVS de 2011 (voir L'Essentiel n° 226), menée dans les hôpitaux et mettant en relation l'étude du cas (personne mordue) et l'étude de la morsure (chien responsable, circonstances) a démontré l'absence de profil-type du mordeur. En revanche, elle a permis de faire émerger quatre circonstances principales à l'origine de près des 3/4 des morsures :

- Les agressions lors de manipulation du chien par la victime, et/ou de douleur ressentie par le chien (30 % des morsures) ;
- Les morsures lors de bagarres entre chiens (16 %) ;
- Les agressions territoriales (15 %) ;
- Les agressions autour du lieu de couchage ou dans un contexte de prise de nourriture (11 %).

Et c'est bien ce type d'observation, multidisciplinaire et dénuée d'*a priori*, qui pourrait ouvrir le champ d'une prévention efficace : considérer que les chiens sont dangereux en fonction de leur race, c'est d'une part condamner des chiens de race dite « dangereuse » qui ne le sont pas, et d'autre part exposer les maîtres des chiens considérés comme « non dangereux » à des accidents qui auraient pu être évités. ■

Jasmine Chevallier
Docteur Vétérinaire

L'auteure et la rédaction remercient
les Drs Claude Béata et Guillaume Sarcey vétérinaires
comportementalistes DENVF pour leur relecture